

# Une convention pour évincer les conjoints violents du domicile conjugal

*Mercredi dernier, journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes, une convention visant à mieux prendre en charge les auteurs de violences, afin de les éloigner du domicile conjugal, a été signée par les différents acteurs de la lutte contre les violences familiales du département.*

**A**ux dispositifs déjà en place dans l'Aude pour lutter contre les violences, hébergements, intervenants sociaux, aménagement ou suspension de l'autorité parentale, vient s'ajouter une nouvelle convention, entre les différents acteurs de cette lutte, préfecture, forces de l'ordre, parquet de Carcassonne, Union des associations familiales, service pénitentiaire d'insertion et de probation. Signée mercredi dernier, journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes, elle vise à mieux prendre en charge les auteurs de violences, pour les éloigner du domicile familial.

## ■ Maillon manquant

« Il s'agit d'évincer le conjoint violent afin d'éviter la double peine pour la victime : subir des violences et devoir quitter son domicile avec ses enfants, quand il y en a. Nous voulons envoyer le signal fort que ces violences ne sont ni normales, ni acceptées », a expliqué Sophie Elizéon, préfète de l'Aude. Grâce à cette convention, l'auteur de violences pourra ainsi être hébergé ailleurs, avec l'implication de l'Udaf 11 qui a loué plusieurs logements dans le département : deux à Carcassonne, qui sont d'ores et déjà occupés, un à Narbonne et un à Castelnaudary. Un autre logement, probablement à Lézignan vu sa situation géographique à mi-chemin entre préfecture et sous-préfecture, va également être mis en place. Bien entendu, cet hébergement n'est pas à titre gratuit, et l'auteur des faits doit s'acquitter d'un loyer auprès de l'Udaf. « Il y a un double enjeu : assurer la sérénité de la famille, et faire progresser le conjoint violent. Tout le monde est complémentaire », note Andrée Ibal, présidente de l'Udaf. Sur le volet de la prise en charge des auteurs, le Spip, qui a travaillé pendant près



► Lors de la signature de la convention.

Nathalie Amen-Vals

d'un an sur cette convention, agit main dans la main avec l'association Kyatis. Les deux structures œuvrent pour les accompagner dans leur prise de conscience, notamment avec des groupes de parole à huit, avec quinze séances à raison d'une par semaine. « On n'a pas choisi ce nombre au hasard. Les études montrent que c'est à partir de dix séances que l'auteur cesse d'être dans le déni et accepte ses actes. Ces groupes de parole vont être ouverts au débat, sur le couple et les relations hommes-femmes », explique-t-on à l'association Kyatis. Marie-Christine Munoz, pré-

sidente du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles, qui a reçu depuis le début de l'année plus de 840 appels pour des violences sexistes, s'est félicitée de la mise en place d'un tel outil : « Combien de fois a-t-on retrouvé, soit une femme retombée sous l'emprise de son compagnon violent, soit ledit compagnon, violent à nouveau mais avec une autre femme ? On pousse les femmes à porter plainte, mais s'il n'y a pas une prise en charge derrière ça ne fonctionne pas. C'était le maillon manquant », a-t-elle souligné.

Océane Laparade

L'INDEPENDANT  
LUNDI  
30 NOVEMBRE 2020